

Composition de sciences sociales

Épreuve commune : écrit

Sujet : **Comment les ménages choisissent-ils leur logement ?**

Membres du jury : Élodie BARBET, Pierre-Antoine BILBAUT, Yoann BRUN, Daniel CAMUS, Rémy CAVENG, Manon FAIVRE, Frédérique GIRAUD, Sibylle GOLLAC, Charlotte SAUCET, Thomas SIGAUD, Pierre-Vincent SIMMLER-MICHEL, Laurent SIMULA, Guilhem TABARLY, Mathilde VIENNOT, Thomas ZUBER.

Commentaires généraux

Comme chaque année, le jury tient à féliciter l'ensemble des candidat-es et leurs enseignant-es pour le travail mené dans le cadre de la préparation de l'épreuve de sciences sociales, *a fortiori* dans les conditions exceptionnelles du printemps 2020. Malgré les deux mois de confinement et le recul des épreuves écrites, les candidat-es ont proposé des dissertations formellement bien construites, convenablement écrites et nourries par une littérature sociologique et économique fréquemment convoquée à bon escient et avec justesse.

Peut-être plus que les années précédentes, le jury a cependant constaté une absence de problématisation et de réflexion à partir de l'énoncé du sujet – en grande majorité les copies n'ont pas construit de problématique ou ont réduit celle-ci, comme l'année précédente, soit à une reformulation alambiquée, soit au simple remplacement de « comment » par « quels enjeux ». La formulation pourtant simple et classique de cette année n'a pas amené les candidat-es à approfondir la réflexion et appréhender la complexité d'un tel sujet : trop de copies ont opposé logiques économiques et déterminants sociologiques et ont réduit l'analyse du choix du logement des ménages à un choix individuel entre achat d'un appartement en ville ou d'une maison à la campagne.

La grande particularité du concours 2020 faisait de l'épreuve de sciences sociales une épreuve d'admission ; le jury a tenu à rendre cette épreuve décisive en répartissant les notes sur l'ensemble du spectre de la notation. Les notes varient ainsi de 0 à 20, avec un écart-type de 3,8. Les meilleures copies ont été valorisées, 61 copies (soit 6,8% de l'ensemble) étant au-dessus de 16, 141 (soit 15,8%) au-dessus de 14. La moyenne, de 9,82, est en hausse par rapport à l'année précédente.

Le dossier comportait sept documents.

Le jury tient à signaler que l'analyse du sujet développée ci-dessous ne constitue en rien l'exigence du jury quant au sujet, et encore moins un corrigé type. Il regroupe cependant les notions, références, définitions et réflexions attendues par le jury lorsqu'elles sont présentes au programme BL et trouvées dans certaines copies. Compte-tenu du caractère exceptionnel de l'épreuve cette année, ce rapport est plus long et plus fourni que les années précédentes, afin que les élèves et leurs enseignant-es disposent d'une parfaite information quant aux exigences du jury.

Analyse du sujet, notions et développements attendus

Le sujet regroupait des éléments explicites du programme BL. En sociologie, il appelait aux dimensions spatiales de la stratification sociale, à la dimension sociale de la consommation, et plus secondairement aux rapports sociaux (genre, âge, génération, origine) et à la mobilité sociale. En économie, le sujet faisait notamment référence aux notions suivantes : fonction d'utilité, contrainte budgétaire et choix intertemporels du consommateur (consommation, épargne, investissement). Enfin, il appelait également à certains objets communs en sciences sociales, tels que les inégalités et les ségrégations, ou encore la pauvreté et l'exclusion.

Les meilleures copies ont su articuler de façon pertinente les éléments suivants.

Définition des termes du sujet

Tout d'abord, le terme « **choisir** » faisait appel à l'arbitrage intertemporel, mais également à la notion de choix sous contraintes. Très rapidement, les candidat-es devaient se demander s'il était toujours question effectivement d'un choix (de localisation, de propriété, de taille, etc.), en gardant par exemple en tête les réflexions de P. Bourdieu (*Les structures sociales de l'économie*, 2000) à propos des vendeurs et banquiers accompagnant les acheteurs dans une mise en conformité de leurs désirs avec leur capacité d'endettement, telle que définie sur les marchés du crédit et de la promotion immobilière – réflexion qui pouvait être approfondie grâce au document 5.

Un des pièges à éviter ici dans la définition du choix était de ne pas opposer, notamment en introduction, le choix libre et la contrainte déterminante : tous les choix sont contraints et toute contrainte laisse dans une certaine mesure place au choix. Par exemple, les candidat-es pouvaient avoir en tête les travaux de V. Kaufman (2014) sur le périurbain : les ménages qui s'y installent ne sont pas « chassés » des centres par la hausse des prix mais y cherchent aussi des qualités propres ; de même, les classes moyennes qui quittent Paris pour les métropoles de province rêvent plus du 10^e arrondissement que de Nantes mais cherchent un compromis entre leurs aspirations et leurs moyens.

Le **logement** ensuite pouvait être défini comme le cadre matériel de vie des individus, à la fois espace de repos et de restauration physique et mentale, mais aussi support de l'identité sociale, adresse, élément de prestige, de distinction ou de stigmatisation. Ce logement est habité habituellement par intermittence, plus ou moins longtemps, avec plus ou moins d'intensité selon la profession, le sexe, l'âge, la situation familiale, le statut social - une large partie des activités sociales se déroulant à l'extérieur de celui-ci. L'Insee distingue quatre catégories de logement : les résidences principales, les résidences secondaires, les logements occasionnels et les logements vacants. Les logements vacants sont hors-champ ici ; les résidences secondaires (qui ont été d'une grande actualité lors du confinement) et occasionnelles (cas des couples décohabitants, ce qui écorne la catégorie de ménage) pouvaient être évoquées mais les copies n'ayant traité que du choix de la résidence principale n'ont aucunement été sanctionnées.

Très vite se posait la question du logement comme bien sans toutefois être le seul aspect du sujet (est-ce un bien comme un autre ?). Le logement donne accès à des ressources directes (confort, salubrité...) et indirectes (emploi, cadre de vie, « effets de quartier », accès aux équipements et services publics). Le logement implique donc qu'il faille souvent arbitrer entre des ressources qui s'excluent mutuellement, le rangeant donc du côté des biens complexes. Parce que le logement est un bien complexe qui ne se résume pas à ses propriétés matérielles, les logements sont donc des biens hétérogènes difficiles à comparer dont les prix sont largement déconnectés des coûts de production. Est-il purement régi par les lois d'offre et de demande ? Quelles sont ces lois d'offre et de demande associées ? Est-il le résultat d'une simple analyse microéconomique des prix relatifs et du revenu des agents ? Quelles conséquences de son caractère à la fois de bien de consommation et de bien d'épargne (patrimoine) ?

Une écrasante majorité des copies, alors même que ces copies commentent plus souvent la question de l'accès à la propriété que celle de l'accès au logement ou des caractéristiques du logement, ignore la dimension patrimoniale du logement : devenir propriétaire de son logement, c'est se loger ET acquérir du patrimoine. Rembourser un emprunt, contrairement à payer un loyer, c'est épargner. Autrement dit, le choix de la propriété est le résultat non seulement d'un arbitrage du consommateur entre différents types de biens et services mais aussi (surtout ?) d'un arbitrage intertemporel et d'un choix de portefeuille. Plus concrètement, très rares étaient les copies qui décrivaient les déterminants les plus concrets de l'accès à la propriété : apport personnel hérité ou épargné, taux d'intérêt, discriminations dans l'accès au crédit. De la même façon, rares sont les candidats qui ont discuté des spécificités du marché du logement d'une part et du marché du crédit d'autre part, en décrivant précisément l'enjeu du fonctionnement de ces marchés pour les ménages, du point de vue de la situation résidentielle d'une part et du statut d'occupation d'autre part. Pour le marché du logement, certains ont considéré que l'offre était inélastique (en oubliant parfois qu'il reste tout de même possible de construire des logements) et d'autres que c'était la demande qui était inélastique (sans considérer les déterminants démographiques mais aussi les normes en matière d'habitat et de pratiques familiales – décohabitation des jeunes adultes, possibilité de séparation des parents – qui ont des effets sur cette demande, liée aussi à la mobilité géographique des individus). Rares sont les copies qui ont remarqué que le marché du logement

était un marché caractérisé par une forte inélasticité de l'offre comme de la demande, mais avec de fortes variations selon les contextes locaux. Les copies ont très rarement soulevé la question de la multiplicité éventuelle des logements, que les documents ne permettait pas vraiment d'appréhender en raison de choix de la statistique publique (un individu est généralement rattaché à un ménage et un seul, associé à un logement et un seul) : enfants de parents séparé·es, étudiant·es alternant entre logement sur leur lieu d'études et retour chez leurs parents, propriétaires de pied-à-terre ou de résidence secondaire, retraité·es passant de la ville à la campagne selon la saison, migrant·es ayant un logement dans leur pays d'origine, travailleur·ses saisonnier·ères ou encore travailleur·ses frontalier·ères. Cette multiplicité des logements pose la question de l'articulation entre espace géographique et espace social : sur quel territoire, dans quel espace se joue la position sociale, depuis le capital d'autochtonie qui constitue la seule ressource de classes populaires ancrées localement jusqu'au statut des élites internationales qui se joue dans la multiplicité de leurs ancrages et leur mobilité.

Enfin, l'analyse du sujet impliquait de définir la notion de **ménage**. Il existe une multiplicité de formes de ménage (il n'était cependant pas attendu que les candidat·es s'attardent sur les « ménages complexes » par exemple), cette multiplicité impactant différemment les contraintes budgétaires liées au logement, mais également la répartition homme / femme de la propriété. Il fallait également noter que le rapport entre logement et ménage était tautologique : des individus cohabitant forment un ménage. La statistique publique a très récemment évolué pour mieux saisir les familles recomposées, mais il fallait noter que le ménage n'était pas toujours une unité pertinente pour comprendre des choix résidentiels lourdement contraints (penser par exemple à la garde partagée).

Le pluriel de « ménages » était à prendre très au sérieux dans la notion de choix. En effet, une analyse du choix du logement au niveau du ménage posait trois problèmes :

- Comment définit-on les caractéristiques sociodémographiques (âge, catégorie socioprofessionnelle, etc.) au niveau d'un ménage ? Les candidat·es devaient ainsi réfléchir à l'enjeu de la définition de la personne de référence (à partir par exemple du document 1, à comparer au document 6 et aux questions posées par le document 4) ;
- Le niveau du ménage unifie artificiellement le processus de décision. Il peut ainsi occulter les rapports de pouvoir et de domination qui se jouent à l'intérieur du ménage et contribuent à expliquer les comportements des ménages en matière de logement ; certains documents permettaient d'aborder ces problématiques (documents 5 et 7 notamment) ;
- Les comportements, en particulier en matière de logement, peuvent être déterminés par des relations sociales (notamment familiales) qui dépassent le cadre du ménage. On sait que dépendent largement d'aides familiales l'accès au logement (grâce à des recommandations, des cautions, les aides pour le paiement d'un loyer) et à la propriété (donations et héritages, contribution aux travaux). Les choix résidentiels (localisation du logement) dépendent également de la configuration géographique du réseau familial et d'ancrages locaux qui varient selon l'importance du capital d'autochtonie dans la définition du statut social familial.

Ainsi, les candidat·es n'ayant pas fait l'effort de définition et de réflexion autour de ces trois mots pivots ont été sanctionné·es et leur copie notée en dessous de la moyenne.

Problématisation

La problématisation pouvait naître de la difficulté du cadre théorique à choisir : le logement est l'objet d'un choix très calculatoire de par son prix et son poids dans le budget des ménages ; or ce calcul est profondément encastré dans des considérations sociales ou culturelles (valeur accordée à la propriété immobilière ; charge symbolique de l'adresse ou du type d'habitat...) ; c'est donc un objet complexe qui peut être abordé par des cadres théoriques ou conceptuels très différents mais pas nécessairement divergents.

Une deuxième manière de problématiser le sujet était de confronter les ressources et les contraintes pour analyser le choix du logement au prisme des inégalités et de la ségrégation. Le logement donne accès à des ressources mais cet accès est contraint notamment par la brutale augmentation des prix ces vingt dernières années dans les territoires les plus attractifs : quels sont les gagnants et les perdants de cette nouvelle donne ? Le logement est à la fois produit (inégalités de revenu) et producteur d'inégalités sociales (éducation, emploi, accès aux loisirs, etc.), il est donc à la fois déterminé et déterminant ; le choix du logement a donc différents effets et un impact social.

Une large majorité des copies ont été construites à partir d'une opposition entre logiques économiques et déterminants sociologiques, elle-même parfois confondue avec une opposition entre rationalité (implicitement économique) et déterminants sociaux. Cette opposition entre logiques économiques et déterminants sociologiques repose sur une série d'idées fausses sur le contenu de chaque discipline. Sa déclinaison en opposition entre rationalité (implicitement économique) et déterminants sociaux correspond à une absence de réflexion sur la « rationalité ». Rarissimes sont les copies qui, bien qu'ayant mis la question de la rationalité au cœur de leur problématique, ont développé une discussion sur le concept de rationalité, qui mobilise par exemple Max Weber ou définit précisément la rationalité de l'*homo oeconomicus* et ses limites. Dans la théorie économique néoclassique du consommateur, l'agent économique rationnel maximise son utilité sous contrainte budgétaire. Il ne s'agit donc pas de maximiser ses gains financiers, mais une utilité qui peut renvoyer à des types de satisfaction très différents. Les préférences du·de la consommateur·rice qui déterminent cette utilité peuvent très bien intégrer la satisfaction symbolique, sociale ou affective que peut apporter la consommation d'un bien ou d'un service. Inversement, le poids de l'appartenance de classe sur les pratiques de logement correspond à des différences de capital culturel mais aussi de capital économique. Bref, l'économie n'ignore pas le poids du social et la sociologie ne méconnaît pas le poids de l'économique. L'économie ne se limite pas à l'étude de comportements de maximisation de gains financiers tandis que la sociologie expliquerait l'irrationnel...

Plusieurs candidat·es ont adopté comme problématique la question de l'existence d'un réel choix du logement. Le choix était alors généralement opposé aux « déterminants sociaux et économiques » du logement, comme si l'existence de déterminants empêchait la réalisation de choix, d'arbitrages. Le choix de ce type de problématique aboutissait souvent à des conclusions qui relevaient de l'évidence : « la décision d'achat est donc inféodée aux conditions socioéconomiques », par exemple. Le choix était aussi souvent associé à la rationalité, comme si les situations contraintes étaient irrationnelles ou comme si un choix ne pouvait pas être irrationnel. Inversement, certaines copies considéraient comme une preuve de rationalité le fait que les situations résidentielles soient liées à la contrainte budgétaire. Or la contrainte budgétaire est précisément quelque chose qui s'impose aux agents économiques et ne dépend donc pas de leurs arbitrages...

Commentaires des documents du corpus

Document 1 - Répartition des ménages selon leurs caractéristiques et le statut d'occupation du logement en 1984 et 2013

Ce document rassemblait diverses statistiques attenant aux taux de propriétaires, de locataires du parc privé et de locataires du parc social parmi la population française en 1984 et 2013. *A minima*, les candidat·es devaient y relever l'augmentation globale de l'accès à la propriété (par type de diplôme, tous types de ménages), et ce malgré l'augmentation des prix des logements anciens (voir document 2) et en lien avec l'aspect symbolique de la propriété (voir document 3). Les candidat·es devaient faire un lien entre le revenu des ménages et la propriété : l'effondrement de la part de propriétaires au sein des 10 % les plus pauvres entre 1984 et 2013 était à mettre en regard des 50 % les plus riches qui voient leur part augmenter en moyenne de 15 points. Ils·elles devaient observer que le statut d'occupation est plus discriminant en 2013 qu'en 1984, en regardant notamment les locataires du parc social. Enfin, ils·elles devaient commenter les liens entre propriété, âge et génération : l'augmentation de l'accès à la propriété s'est concentrée sur une génération, tandis que les suivantes accèdent plus difficilement à la propriété.

Plusieurs connaissances étaient mobilisables pour commenter ce document et enrichir la dissertation. Ainsi, les candidat·es pouvaient rappeler l'évolution de la consommation des ménages en fonction du revenu, en hausse depuis les Trente Glorieuses, grâce notamment à un endettement croissant. Les différents effets d'âge et de génération sur l'accès à la propriété devaient être mis en regard de la théorie du cycle de vie de Modigliani. Enfin les candidat·es devaient rappeler le modèle économique et historique du HLM, sa vocation sociale, le fait que le logement locatif social reste apprécié par les classes populaires mais aussi par une large partie des classes moyennes qui continuent d'en faire massivement la demande dans les grandes villes, etc.

A ce propos, de nombreuses copies témoignent d'une vision monolithique, misérabiliste et éloignée de la réalité des HLM. Souvent les HLM sont présentés comme des logements insalubres, alors que l'insalubrité concerne au moins autant le parc privé (cf. rue d'Aubagne à Marseille) et que le parc HLM est très diversifié (on pense à l'affaire des HLM de Paris dévoilée en 1996). Ensuite, quasiment aucune copie ne mentionne qu'on ne se résigne pas à habiter en HLM (même si on peut ensuite essayer de les quitter pour acheter notamment), mais que les HLM sont très demandés, que leur attribution constitue un enjeu politique important et que les ménages les moins solvables en sont exclus ; nombre de copies auraient gagné à mobiliser par exemple S. Tissot « Une discrimination “informelle” ? L'usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, septembre 2005, p. 55-69. Cette difficulté à commenter les chiffres sur les HLM renvoie aussi à une vision trop monolithique des classes populaires, qu'on retrouve dans les commentaires du document 3. De la même façon, l'accès aux HLM nécessite un minimum de solvabilité et renvoie aussi à des critères de situation familiale (les familles monoparentales, malgré la faiblesse de leurs revenus, peuvent avoir la priorité). Enfin, HLM, banlieues et quartiers populaires sont régulièrement associés, alors qu'il existe des banlieues riches (Neuilly par exemple), des centres-villes et des zones rurales populaires, des HLM dans des zones plutôt privilégiées (le document 6 montre que c'est à Paris que la part de locataires HLM est la plus élevée parmi les zones considérées), etc. La description des quartiers défavorisés et ségrégués est souvent caricaturale et empreinte de jugements normatifs (vu par exemple « L'État ne semble pas saisir l'urgence de s'occuper de ces territoires où règne [sic] la déviance et la délinquance »). Plusieurs copies ont également mentionné les « banlieues rouges » uniquement comme des banlieues défavorisées, sans en rappeler la dimension politique.

Pour aller plus loin, les candidat-es pouvaient observer dans ce document l'absence de données pour les étudiant-es, qui restent également rattachés au ménage de leurs parents. Les meilleures copies ont commenté à partir de ce document l'évolution du surendettement des ménages afin d'accéder à la propriété (commissions de surendettement mises en place en 1989), l'avènement de la crise des *subprimes*, ou encore le très récent rapport de la Fondation Abbé Pierre (2020) sur l'accès au logement social : à situation familiale équivalente, à territoire équivalent et à motif de la demande équivalent, la probabilité d'attributions de logements aux ménages les plus pauvres est plus faible ; paradoxalement donc, la probabilité de se voir attribuer un logement social a tendance à augmenter avec le niveau des revenus.

Plusieurs erreurs étaient à éviter lors de l'analyse de ce document : les données présentées concernaient la personne de référence du ménage et non les individus (adultes), comme cela a souvent été décrit ; par ailleurs l'effet de structure était absolument à prendre en compte lors du commentaire de l'évolution du rapport propriétaires / locataires ou encore de l'effet du diplôme (il y a bien plus de bac + 2 en 2013 qu'en 1984). Une maladresse classique des copies consistait à illustrer l'importance de la contrainte budgétaire dans les arbitrages faits en matière de logement – ici des arbitrages entre le logement et d'autres biens et services ou entre différentes

caractéristiques du logement (par exemple surface vs localisation) – en s'appuyant sur ce document et en soulignant que la part de propriétaires augmentait avec le revenu. Le choix de la propriété dépend effectivement davantage d'un arbitrage intertemporel et d'un choix de portefeuille. L'interprétation de la relation entre décile de revenu et taux de propriétaires était également parfois fallacieuse : les données disponibles, qui ne nous informent pas sur le niveau de revenu, ne permettent effectivement pas de commenter l'élasticité du choix de la propriété au revenu. La catégorie de « couple sans enfant » du document a également souvent été mal interprétée. Les candidat·es l'ont souvent associée à des couples n'ayant pas (encore) eu des enfants, alors que la catégorie décrit ici un type de ménage, et comprend ainsi également des couples de parents dont les enfants ont décohabité. L'importance du taux de propriétaires pour cette catégorie ne renvoie donc pas seulement au fait qu'un couple est moins cher à loger qu'une famille avec enfants, mais au fait que cette catégorie comprend une part importante de ménages âgés qui, pour des raisons liées à leur âge et à leur génération, sont plus nombreux à avoir acheté que les ménages avec enfants. Globalement, rares sont les candidat·es qui ont décrit l'importance de l'effet de génération sur le taux de propriétaires et discuter de la pertinence de la théorie du cycle de vie pour comprendre les variations observées du taux de propriétaires selon l'âge, en remarquant notamment les évolutions entre 1984 et 2013. Enfin, plusieurs candidat·es ont commenté les données concernant les moins de 30 ans en faisant référence à la situation des étudiant·es, qui ne font pourtant pas partie du champ du tableau. L'attention au champ fait pourtant partie des clés de lecture des données statistiques.

Document 2 - Évolution des prix à la consommation, des loyers, des prix des logements anciens et des revenus - indice 100 en 2000T4

Ce document permettait d'observer, en base 100, l'évolution de différentes variables entre 2000 et 2018. On pouvait y lire notamment l'explosion des prix des logements anciens dans les grandes villes, observation que l'on pouvait lier avec les distances domicile-travail et le *spatial mismatch* (document 5) ou encore la sectorisation des lycées et collèges (document 4). Le jury s'attendait à ce que les candidat·es fassent le pont avec plusieurs de leurs connaissances : la forte augmentation de la valeur nette du patrimoine des ménages, qui peut s'expliquer ici par la hausse des prix de l'immobilier (en lien avec le document 1 et la part des propriétaires par déciles de revenu), l'augmentation consécutive des inégalités entre propriétaires et locataires de leur logement (en lien encore avec le document 1), l'inflation des prix du logement, expliquée ici par une tension entre la demande des ménages et l'offre de logements vacants (surtout dans les zones urbaines et désormais périurbaines, en lien avec les documents 2, 5 et 6) ou encore la définition du marché de l'immobilier et sa spécificité location / achat. Ces marchés sont bien entendu liés, et à l'équilibre, en présence de marchés financiers parfaits, il devrait y avoir indifférence entre l'un ou l'autre des modes d'acquisition ; en pratique cependant, différents facteurs altèrent cet équilibre, notamment les contraintes de crédit, les préférences intergénérationnelles pour la transmission de patrimoine, etc.

Pour aller un peu plus loin dans la compréhension du sujet à l'aide de ce document, les candidat-es pouvaient observer l'effet ciseau entre le revenu et le prix des logements, indiquant une hausse particulièrement importante du taux d'effort, qui était ici à définir ; une référence à la hausse de la part des dépenses contraintes dans le revenu des ménages (23% en 1960, 45% en 2010), liée entre autres à la hausse des prix des logements et à l'accession croissante à la propriété, était ici bienvenue. Les candidat-es pouvaient également distinguer les différentes évolutions entre les loyers et les prix du logement : les loyers, eux, n'augmentent pas plus vite que le revenu disponible. Le logement comme bien d'investissement leur permettait alors d'expliquer le lien entre le revenu (loyer) et le prix de l'actif, en y ajoutant le rapport avec l'évolution du taux d'intérêt réel à long terme.

Les meilleur-es candidat-es ont ici fait référence aux dispositifs d'encadrement des loyers dans certaines villes, qui peuvent expliquer la relative constance des loyers par rapport à l'explosion des prix des logements anciens. Le jury a également salué les candidat-es faisant mention d'un décalage entre le pouvoir d'achat réel des ménages et leur ressenti, lié à la hausse de la part des dépenses contraintes dans le revenu des ménages, mais surtout à la hausse de la part allouée au logement, malgré la hausse générale du niveau de vie. De même, des mentions au décrochage entre le prix des logements et le revenu disponible étaient bienvenues, ce qui a pour conséquence que l'achat immobilier dépend désormais davantage de l'accès au crédit (ce qui en exclut de fait les plus précaires) et du patrimoine transmis ou déjà acquis, et donc une augmentation des inégalités.

Plusieurs erreurs étaient à éviter lors de l'analyse de ce document : la lecture en base 100 (Lyon n'est pas plus cher que Paris), l'assimilation du creux de 2009 à la crise des *subprimes*, ou encore la comparaison sans précaution du prix des logements (qui est la valeur d'un stock) avec le loyer ou le revenu disponible (qui sont des flux).

Document 3 - L'accès à la propriété

Ce texte traitait de la valeur symbolique et sociale de la propriété, et par extension l'encastrement de l'économique dans le social. Les candidat-es devaient y commenter l'accession de la classe moyenne à la propriété, ce malgré leur « insécurité financière » (à lier avec le document 2 et le prix des logements), ainsi que la place de la propriété immobilière dans les stratégies d'ascension sociale. A cette fin, pouvaient être mobilisés les références à J. Donzelot et la périurbanisation (l'émergence de la maison individuelle comme idéal, soit le nouveau mode de vie des classes moyennes qui permet de concilier le pavillonnaire anti-urbain et un nouveau type de ville) ; à la dimension sociale de la propriété (au sein de la dimension sociale des comportements de consommation, notamment J. Duesenberry) : le logement n'est pas acheté seulement pour son utilité directe (louer pourrait suffire) mais possède également une valeur signe - les agents d'un groupe social donné auront tendance à imiter la consommation d'un groupe aux revenus plus

élevés et donc la propension à consommer sera plus forte (effet d'imitation ou de démonstration) ; ou encore à K. Polanyi pour l'encastrement de l'économique dans le social.

Le jury a salué les candidat·es mettant en avant la phrase « les calculs donnent l'apparence d'une rationalité et d'une rentabilité économique à des projets qui n'en ont pas » ; ceux·elles commentant la construction pavillonnaire par rapport à l'achat d'un logement ancien ; ceux·elles détaillant les aides d'État à la construction ; ceux·elles relevant les inégalités femmes-hommes dans le processus de décision et de propriété (à lier avec le document 7), la « forte mobilité géographique » (en lien avec le document 5), le retrait du travail des femmes ; ceux·elles tissant un lien entre accès à la propriété et division sexuée du travail, ou encore la segmentation sociale du marché du crédit qui permet inégalement de s'approprier un calcul économique rationnel. Les références sur lesquelles appuyer ces raisonnements étant nombreuses : P. Bourdieu pour les politiques d'encouragement à la propriété (*Les structures sociales de l'économie*), N. Frémeaux et M. Leturcq ou C. Bessière et S. Gollac sur la répartition sexuée de la propriété, P. Bourdieu (*Les structures sociales de l'économie*), B. G. Carruthers et B. Cohen, J. Lazarus, F. Cusin ou encore G. Laferté sur la segmentation sociale du marché du crédit et de la construction.

Les meilleures copies ont fait apparaître le rôle des intermédiaires dans la production de la demande et des choix résidentiels (promoteurs, agents immobiliers, présents dans *Les structures sociales de l'économie* de P. Bourdieu) et ne se sont pas limitées à une opposition entre « centre-ville choisi par ceux qui en ont les moyens » et « périphérie subie par ceux qui ne l'ont pas », en utilisant la dernière phrase du texte (« image misérabiliste qui pèse habituellement sur les accédants modestes des zones pavillonnaires »).

La principale erreur faite dans l'interprétation de ce document était d'opposer trop simplement les contraintes économiques aux enjeux symboliques. La première phrase du document, extrait d'un ouvrage de sociologue, a trop souvent induit les candidat·es en erreur : « Devenir propriétaire renvoie à une décision qui outrepassé largement les calculs d'utilité économique sous contrainte budgétaire ». L'expression « utilité économique » est en effet inexacte : dans la théorie économique néoclassique du consommateur, l'agent économique rationnel maximise son utilité sous contrainte budgétaire. Il ne s'agit donc pas de maximiser ses gains financiers, mais une utilité qui peut renvoyer à des types de satisfaction très différents. Les préférences du·de la consommateur·ice qui déterminent cette utilité peuvent très bien intégrer la satisfaction symbolique, sociale ou affective que peut apporter la consommation d'un bien. Cette phrase a également fait l'objet de contresens : l'autrice ne veut pas dire que le choix de la propriété n'engage pas de calcul rationnel, elle indique d'une part que le processus de choix est le résultat d'une série d'interactions prises dans « un système de relations sociales », et d'autre part que cet encastrement social du processus de choix est d'autant plus crucial qu'en raison de la complexité des montages financiers mis en œuvre, les acheteurs peinent à mettre en œuvre les calculs qui leur permettraient d'évaluer la rentabilité financière de leur projet. On est loin de la description d'agents prenant une

décision irrationnelle. Enfin, les commentaires du document témoignent souvent d'une vision trop monolithique des classes populaires. Nombre de ces commentaires font comme si les familles concernées appartenaient aux familles les plus pauvres, ce qui n'est pas le cas : l'accèsion à la propriété nécessite un minimum de stabilité des revenus. On a ici affaire aux fractions stables des classes populaires.

Document 4 - Répartition et origine sociale des élèves inscrits en collège ou en lycée selon leur établissement d'inscription à Paris, Bordeaux et Clermont-Ferrand, en 2015

Ce document permettait aux candidat-es de réfléchir aux externalités permises par le choix du logement. Le choix du logement permet d'accéder à des ressources (ici scolaires), mais si ce choix est contraint alors les ménages peuvent mobiliser d'autres ressources : il ne fallait donc pas limiter le sujet à une opposition entre ménages qui choisissent librement et ménages contraints. Ce document permettait d'observer une très forte proportion des enfants de catégories très favorisées inscrits en établissements privés (à Paris par exemple, qui a une mixité sociale moins forte, avec la moitié des élèves très favorisés) ; on pouvait observer un mélange beaucoup plus marqué à Clermont-Ferrand, où les groupes dominants sont relativement moins présents qu'à Paris et l'homogénéité sociale (% ensemble des élèves dans différentes classes) plus grande. Ce document permettait aux candidat-es de définir la valeur d'usage du logement (avant même sa valeur patrimoniale), valeur qui dépend aussi de son environnement, des équipements collectifs et des services publics à proximité – parcs et espaces verts, écoles, hôpitaux, dessertes.

Ce document permettait également de caractériser chaque ville socialement, en caractérisant chaque ville en fonction de la place qu'y occupe l'enseignement privé mais également les différences entre le public de secteur, le public hors secteur et le privé. Par exemple Clermont-Ferrand est une ville plus populaire que Bordeaux, mais le privé y occupe une place aussi importante et s'y avère ainsi plus « populaire » (même s'il reste socialement beaucoup plus sélectif que le public), tandis que les classes populaires y font un usage particulièrement important du privé hors secteur (peut-être pour des filières professionnelles spécifiques ?). Plusieurs références permettaient d'étayer le propos, notamment T. Kirszbaum, pour expliquer que la ségrégation urbaine reflète les inégalités d'accès aux services publics et au travail (en lien avec le document 5), lutter contre la ségrégation veut donc dire agir sur la capacité de choix de localisation des plus défavorisés. Les travaux de J. Grenet et G. Fack sur les politiques de sectorisation étaient bienvenus, et notamment leur lien entre l'existence d'une forte segmentation résidentielle, d'une part, et l'existence d'un secteur privé largement subventionné, d'autre part, qui permet d'échapper à moindre coût aux contraintes de la carte scolaire. Les travaux de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot étaient également essentiels ici, notamment leurs travaux sur les quartiers bourgeois : la ségrégation sociale se traduit en ségrégation spatiale, et les habitants de quartiers bourgeois ne veulent pas se mélanger aux autres classes sociales (tensions entre anciens habitants et nouveaux

habitants) ; un moyen de renforcer la cohésion du groupe dominant (entre-soi) est alors de conforter l'image que chacun se fait de soi à l'intérieur de ce même groupe. Pouvaient enfin être cités A. van Zanten, S. Beaud, O. Schwartz ou encore M. Duru-Bellat.

Les meilleures copies ont discuté des catégories construites par le ministère et l'approche pour le moins *a minima* de la structure sociale qu'elle implique (il était difficile de mobiliser les Pinçon pour parler d'une catégorie qui compte les instituteurs...). Elles ont également noté qu'il était question d'un capital culturel et scolaire valorisé ici, et que le choix du logement n'était donc pas qu'une affaire de capital économique.

Plusieurs erreurs étaient à éviter dans la lecture et interprétation de ce document, notamment des confusions de lecture des pourcentages entre les lignes et les colonnes (« 26% des enfants de catégorie très favorisée de Clermont-Ferrand sont scolarisés dans le public du secteur » au lieu de « 26% des élèves scolarisés dans le public du secteur à Clermont-Ferrand sont des enfants de catégorie très favorisée »). Une erreur d'interprétation a souvent été relevée : quand on inscrit son enfant dans le privé, on ne choisit pas son logement pour contourner la carte scolaire (vu qu'il n'y a pas de carte scolaire dans le privé) et il est peu probable que les catégories intermédiaires aient les moyens d'acheter un logement spécialement pour contourner la carte scolaire sur la base de l'emplacement du logement - la stratégie de contournement se joue plutôt dans le choix d'options dérogatoires dans ces milieux. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de stratégies de carte scolaire, mais les données utilisées pour le prouver manquent quasi systématiquement leur cible.

Ce document a rarement été bien intégré aux démonstrations des candidat·es. Il les a bien sûr conduit·es à tenir compte de la place occupée par les stratégies résidentielles des ménages dans les stratégies scolaires construites pour assurer l'avenir de leurs enfants. Mais la distribution sociale des inscrit·es dans le privé, notamment, a été mal interprétée. Le recours au privé est généralement interprété par les candidat·es comme une stratégie d'évitement d'un lycée de secteur de mauvaise réputation. Or, au contraire, l'existence d'une offre d'établissements privés peut participer de l'attractivité d'un territoire. D'autant plus que la mobilité géographique pendulaire des élèves reste réduite : les établissements alternatifs à l'établissement de secteur ne peuvent pas être trop éloignés.

Document 5 - Relégation spatiale et accès à l'emploi : le *spatial mismatch*

Ce document permettait aux candidat·es de définir la ségrégation spatiale, chose qui a été étonnamment très rarement lue. Des liens pouvaient facilement être faits avec le document 6 à propos des différentes catégories sociales présentes en centre-ville / banlieue / périurbain ou avec le document 3 à propos du retrait des femmes du marché du travail. Les candidat·es devaient également lier ce document à l'inflation des prix du logement et la tension entre la demande des ménages et l'offre de logements vacants (document 2), surtout dans les zones urbaines et désormais

périurbaines ou encore à la valeur d'usage du logement, qui dépend ici des ressources (l'emploi) auxquelles il donne accès.

Les candidat·es devaient discuter la dimension raciale de la ségrégation et les difficultés de sa mesure en France – beaucoup de copies ont tout simplement calqué le cas français sur le cas américain, en confondant les contextes français et américains et en utilisant de manière incorrecte la distinction centre / périphérie dans chacun des contextes. Ce document permettait également de discuter de la difficulté de la question de l'origine dans les relations entre ségrégations spatiales et sociales : par exemple le faible niveau de diplôme des habitant·es des quartiers défavorisés n'est-il pas aussi le produit de la ségrégation spatiale (faiblesse de l'offre scolaire locale, discrimination à l'entrée des établissements du supérieur selon le lycée d'origine, etc.) ? Les candidat·es pouvaient enfin montrer que les « choix » résidentiels (dans toute leur dimension contrainte) ont des effets et qu'il peut se créer des cercles vicieux. Plusieurs références pouvaient être mobilisées pour étayer le propos : Y. L'Horty, J. Donzelot, M. Granovetter, S. Sassen et les villes duales (une dualisation spatiale et professionnelle de la population active entre cadres dans les quartiers centraux et sous-prolétariat banlieusard), K. Marx sur la partition espace rural / espace urbain, qui n'est selon lui qu'une forme du rapport d'exploitation capitaliste et cause de la division entre travail intellectuel et travail manuel, T. Kirszbaum sur la ségrégation urbaine comme reflet des inégalités d'accès aux services publics et au travail (en lien avec le document 4), ou encore la notion de capital d'autochtonie et de classe sociale : la dévaluation relative des capitaux sociaux, fortement localisés, est effet du départ de celles et ceux qui réussissent (N. Renahy, B. Coquard).

Les meilleures copies ont mobilisé F. Engels et sa critique du développement de l'accèsion à la propriété pour les travailleurs. Elles ont questionné le rapport à l'espace, plus contraint des classes populaires (des distances logement / travail plus importantes avec des horaires moins flexibles et une obligation de présence systématique, qui pouvait être illustré par la crise du coronavirus et le faible taux de télétravail dans le 93), interrogé l'absence des catégories ethniques dans les statistiques proposées dans les autres documents, élargi le raisonnement à l'accès à d'autres ressources (équipements collectifs et des services publics à proximité – parcs et espaces verts, écoles, hôpitaux, dessertes), ou encore mobilisé S. Tissot (*L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*) sur la ségrégation raciale en France, ou comment les politiques de logement de l'habitat social ont produit de la ségrégation raciale (et non seulement sociale), qui a en retour favorisé le maintien des populations issues de l'immigration dans les classes populaires.

La principale erreur rencontrée dans le traitement de ce document était de se contenter d'une approche concentrique qui réduit la question à un arbitrage coût / distance au centre.

Document 6 - Caractéristiques des individus et des logements occupés par type d'espace en 2015

Ce document ciblait particulièrement le phénomène de gentrification de la banlieue (en lien avec le document 2 et l'impossibilité d'acquérir des logements dans les quartiers chers / les centres-villes). Il donnait des indications sur les distances domicile-travail par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS, cadre vs. ouvrier par exemple), en lien avec le document 5 et présentait une analyse spécifique de l'agglomération parisienne.

Ce document était particulièrement riche en interprétations : il demandait aux candidat·es de maîtriser les effets d'âge (peu de retraité·es en région parisienne), de remarquer les étudiant·es, non présent·es dans le document 1, de noter les différences entre le centre parisien (poids des cadres) et les autres centres (plus de chômeur·ses et de retraité·es qu'en banlieue), de faire des hypothèses sur les liens entre la part des actif·ves occupé·es / des maisons / des propriétaires (en soulevant par exemple le cas des familles avec enfants), de remarquer que c'est à Paris (espace le plus riche) qu'il y a le plus de locataires HLM, de voir que les espaces ruraux et périurbains sont plus populaires que les banlieues (attention cependant, seul·es les actif·ves étaient classé·es selon leur PCS), et enfin de montrer la très grande spécificité de l'Île de France pour illustrer la grande hétérogénéité des cadres socio-spatiaux dans lesquels se font les choix résidentiels. Plusieurs références et connaissances permettaient d'étayer ce propos, notamment A. Lambert (*Tous propriétaires !, La France des petits-moyens*) sur la relation périurbain / maison / propriété / couple avec enfants, ou encore N. Renahy et B. Coquard sur les espaces ruraux comme espaces populaires.

Les meilleures copies ont remarqué le déséquilibre très important entre parc privé et parc social, dans les zones tendues notamment : ces dérives du parc privé en termes de niveaux de loyers et d'explosion des prix immobiliers font qu'il y a beaucoup moins de mobilité résidentielle dans le parc social, c'est-à-dire de ménages qui quittent le parc social pour le parc locatif privé ou pour accéder à la propriété. Elles ont également repéré que le document était à l'échelle des individus, en intégrant donc les conjoint·es, et ont souligné les hétérogénéités des catégories retenues (banlieues, aires urbaines), en citant certains travaux sociologiques comme les Pinçon-Charlot sur les banlieues chics ou le Collectif Rosa Bonheur, *La ville vue d'en bas* sur Roubaix.

Plusieurs erreurs ont été relevées dans la lecture et interprétation de ce document. À de nombreuses reprises, les candidat·es croisaient des données que le tableau ne renseignait pas (par exemple les cadres du centre ne vivent pas forcément en maison), ou proposaient une vision uniforme de la banlieue parisienne (Neuilly vs. Saint-Denis) ou de l'ensemble des aires urbaines (villes en essor vs. villes en déclin) – l'opposition entre les aires métropolitaines et par exemples les villes moyennes (L. Davezies) différencie fortement les centres ; hors Île de France, banlieue et centre ne sont pas si différents (voir par exemple la part des cadres). Les candidats·es devaient faire attention à la composition des populations, la part de chômeurs par exemple ne peut pas être directement comparée et il faut raisonner à l'échelle de la population active ; de même, la part de chômeurs n'est pas le taux de chômage, et il fallait par exemple rendre compte du fait que la part d'actifs occupés et la part de chômeurs diminuent en Île de France en passant du centre au

périurbain (on pourrait s'attendre à un vase communiquant entre actifs occupés et chômeurs). Pour illustrer l'enjeu de la proximité entre lieu de résidence et lieu de travail, beaucoup de copies se sont étrangement appuyées sur la part d'agriculteur·ices en zone rurale. Si ce n'était pas entièrement dénué de sens, ce chiffre ne pouvait être cité seul : il fallait plus globalement discuter de la répartition des emplois du primaire, du secondaire et du tertiaire, des sièges sociaux et de leurs cadres vs. les usines, etc. Très peu de copies ont mentionné les enjeux liés aux fermetures d'usine et utilisé avec précision le concept de capital d'autochtonie. Les chiffres fournis sur l'activité ne sont quasiment pas commentés ; or les retraité·es et autres inactif·ves représentent près de 50 % de la population des plus de 15 ans, il fallait donc en tenir compte pour caractériser socialement et économiquement les différents espaces, tout en soulignant les difficultés soulevées par cette construction des données (on ne dispose pas, par exemple, de la PCS des retraité·es dans ce tableau). Enfin, les données présentées dans ce document sont des données du recensement ; les candidat·es sont supposé·es connaître un petit peu l'histoire de cette pratique étatique et ses enjeux, il est ainsi étrange que certaines copies décrivent ce document comme restituant les résultats « d'une enquête de l'Insee ».

Document 7 - Structure familiale et logement : caractéristiques des couples récents selon le statut d'occupation des conjoints, en % des couples, en 2013

Ce document traitait directement de l'accès genré à la propriété, en détaillant ici des statistiques sur les couples récents de moins de 60 ans. Plusieurs données étaient donc à relever : deux fois plus de femmes vivent chez leur conjoint propriétaire (10%) plutôt que l'inverse (5%) ; quand l'homme vit chez sa conjointe propriétaire, elle est cadre dans 20% des cas contre 10% pour l'ensemble des couples ; la femme est plus souvent au chômage que l'homme quand l'un des deux est propriétaire, ce qui est encore plus vrai quand seulement l'homme est propriétaire (en lien avec le document 3). Les candidat·es devaient être capable de voir dans ce tableau la coexistence de jeunes « premiers couples » et de couples issus de remises en couple.

Plusieurs connaissances et références pouvaient être mobilisées ici pour étayer le propos. Les travaux de M. Bozon et F. Héran sur l'écart d'âge entre conjoints étaient nécessaires pour expliquer en partie les situations inégales des conjoint·es au moment de la mise en couple : dans les milieux populaires, les femmes privilégient des compagnons entrés plus précocement dans la vie active (autonomie financière) alors qu'elles ont plus tendance à continuer leurs études. La division genrée du travail au sein des couples montre également un primat des carrières professionnelles masculines, ce qui peut faciliter l'emménagement de la femme chez l'homme plutôt que l'inverse. Les travaux liés aux inégalités genrées de patrimoine étaient à mobiliser ici, notamment ceux de N. Frémeaux et M. Leturcq sur l'individualisation des patrimoines au sein des couples, ou encore l'ouvrage dirigé par C. Bonvalet, P. Dietrich et A. Lambert, « Le monde privé des femmes. Genre et habitat dans la France contemporaine ». On pouvait également s'appuyer sur ceux de C. Bessière et S. Gollac ou du Collectif Onze afin d'expliquer le lien entre ces inégalités genrées de patrimoine

et les inégalités de transmission au sein des familles d'origine ou encore les inégalités entre femmes et hommes au moment des séparations. Les meilleures copies ont discuté l'interprétation de ces données en termes de négociation vs. rapports de pouvoir au sein du couple.

Une des erreurs principales relevées ici était liée à la lecture du document : hormis pour la ligne « ensemble », il fallait comparer chaque pourcentage au pourcentage de la même ligne dans la colonne « ensemble ». On observait par exemple que les couples dans lesquels l'homme est plus diplômé sont surreprésentés parmi les couples dans lesquels la femme habite chez son conjoint propriétaire. De nombreuses copies ont omis de prendre en compte le fait que les données présentées dans ce document ne concernaient que les couples récents (moins de 4 ans) dont les membres ont moins de 60 ans. Ce document montrait que les situations dans lesquelles une femme se retrouve à habiter chez son conjoint sont plus fréquentes que celles dans lesquelles un homme se retrouve chez sa conjointe : plusieurs copies ont souligné à juste titre que cette situation correspondait à une forme de précarité du logement plus fréquente pour les femmes que pour les hommes, et à une situation dominée dans le choix de la localisation comme des caractéristiques du logement. Cette situation renvoie d'ailleurs à d'autres formes de domination puisqu'elle correspond plus souvent que la moyenne à des situations dans lesquelles l'homme est plus diplômé que la femme, a un emploi, est cadre. Certain-es candidat-es en ont tiré des descriptions caricaturales et normatives des rôles genrés dans les couples de sexe différent : « l'homme détient la fonction symbolique économique et infériorise la femme, qui vit en quelque sorte en assistée ». Ces affirmations caricaturales sont à éviter.

Développements liés aux documents

Le logement devait être évoqué comme **bien de consommation** (en lien avec les documents 1, 2, 3). L'optimum du consommateur (fonction d'utilité, contrainte budgétaire, choix optimal) était incontournable, de même que la répartition de la consommation des ménages en plusieurs postes – à ce titre étaient attendus les références aux lois de consommation d'E. Engel ou à M. Halbwachs, notamment leur controverse. La méthodologie de l'Insee de calcul des coefficients budgétaires alloués à chaque poste pouvait être évoquée, ce qui menait naturellement à la définition du taux d'effort pour le logement. On attendait également que les candidat-es soulignent que le logement est un bien de consommation *durable*, pouvant être comparé aux biens semi-durables ou non-durables et leur proportion dans la consommation des ménages. Ces réflexions menaient à la notion de logement comme dépense contrainte des ménages au sein des dépenses de consommation finale (soit par les intérêts d'emprunt si propriétaire, soit par le loyer). Enfin, les notions de revenu permanent (M. Friedman) et de consommation permanente permettaient de comprendre l'endettement des agents afin d'accéder à la propriété.

Le choix du logement est un **arbitrage intertemporel** (en lien avec le document 1 notamment). Les candidat-es devaient débattre ici des effets d'âge et de génération pour expliquer la baisse du

taux de propriétaires chez les plus âgé·es en mobilisant notamment la théorie du cycle de vie de F. Modigliani ou la théorie du revenu permanent de M. Friedman.

Le **prix des logements** était un développement indispensable, notamment à partir du document 2. Les candidat·es devaient définir la notion d'inflation par la demande en explicitant la tension entre la demande des ménages et l'offre de logements vacants (surtout dans les zones urbaines et désormais péri-urbaines) et la détermination du prix des logements en tant qu'actifs financiers (valeur actuelle = loyer / taux d'intérêt). Cette inflation devait être rapprochée du rôle essentiel des anticipations des agents : les ménages anticipant une hausse des prix, ils vont acheter aujourd'hui pour éviter de subir la hausse demain, alimentant ainsi l'inflation par la demande. Devaient alors être évoquées les politiques de lutte contre l'inflation des prix des logements (encadrement des loyers notamment, critique de G. Stigler et M. Friedman).

Les **inégalités face au coût du logement** étaient également un aspect important du sujet, visible notamment à partir des documents 1, 2 et 6. Les inégalités de conditions d'habitat se conjuguent avec des inégalités face au coût du logement, plus marquées et en forte hausse, en raison de l'explosion des prix immobiliers, à l'achat comme à la location, dans les grandes villes. D'un côté, les locataires – avec une part élevée de personnes seules, de jeunes couples et de familles monoparentales, habitant le plus souvent dans les grandes agglomérations là où les tensions immobilières sont les plus fortes – se sont paupérisés en étant contraints de consacrer une plus grande part de leur budget *au maintien* de leurs conditions de logement. De l'autre côté, les propriétaires, plus âgés, sélectionnés pour la stabilité de leurs revenus, surreprésentés dans le haut de l'échelle sociale, et dont les conditions de logement n'ont jamais été aussi bonnes, n'ont pas eu à amortir la hausse des prix immobiliers, et en tirent même profit sur le marché locatif (dans le cas des propriétaires bailleurs). Pour les plus modestes qui ont réussi à se maintenir sur le marché de l'accession (de moins en moins nombreux), le passage au statut de propriétaire s'est soldé par un fort allongement de la durée des prêts immobiliers et par un éloignement des centres urbains, qui nourrit un mouvement de périurbanisation sur le territoire et compromet l'accès à certains services et équipements à même de nourrir la mobilité sociale. Sur les inégalités entre classes sociales et entre générations face à l'accès à la propriété et au coût du logement, pouvaient être mobilisée F. Bugeja-Bloch, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, 2013.

Comme évoqué lors de la définition des « ménages », le choix du logement devait être questionné à la lumière des **modèles familiaux**, évoqué notamment dans les documents 1 ou 7. L'importance de fonder une famille, de devenir propriétaire ou encore la mobilisation conjugale dans l'accès à la propriété devaient être développées à l'aides des références à P. Bourdieu (*Les structures sociales de l'économie*, 2000) et à O. Schwartz (*Le monde privé des ouvriers*, 1990). La théorie de la « contraction » de la famille moderne et la nouvelle norme d'un habitat autonome des jeunes couples étaient nécessairement mobilisées à l'aide des références à E. Durkheim ou T. Parsons.

Les candidat-es devaient rappeler que les formes de ménage et les dynamiques de cohabitation / décohabitation varient selon les milieux sociaux ; la place de la décohabitation dans le passage à l'âge adulte varie selon les milieux sociaux (dans les milieux populaires la (re)cohabitation est une forme importante de solidarité familiale en cas de séparation ou de chômage par exemple). Enfin, les candidat-es pouvaient observer le lien entre attribution des logements sociaux et composition familiale : les familles monoparentales sont largement surreprésentées dans les demandes de logement social.

Le logement ne pouvait être appréhendé sans analyser les **inégalités de conditions de logement** (en lien avec les documents 6 et 7 par exemple) et son lien indivisible avec la notion de **classe sociale**. Les inégalités de conditions de logement ont particulièrement été rendues visibles par le confinement, concernant à la fois leur surface, surpeuplement, localisation, accès à l'extérieur, etc. La hausse des inégalités de logement depuis les années 1980s pouvait être rappelée à l'aide des travaux de G. Fack : l'espace disponible a augmenté davantage pour les plus aisés que les plus défavorisés, traduisant dans le même temps un renforcement des inégalités de conditions d'habitat entre ménages aisés et défavorisés.

Enfin, le logement décrit parfaitement le lien entre **classes sociales et ségrégations spatiales**, évoqué notamment par le document 5. Les travaux de T. Schelling témoignent de processus de ségrégation auto-entretenu par la recherche du meilleur voisinage possible et par l'interprétation des caractéristiques des habitants déjà sur place comme des signes de la qualité objective des biens immobiliers et du quartier (*La tyrannie des petites décisions*, 1980). Dans le même esprit, E. Maurin, dans *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social* (2004) rappelle que le choix du lieu de résidence relève de véritables stratégies de positionnement et de reproduction sociale. Le logement et l'adresse deviennent alors des attributs distinctifs et il existe un véritable effort de préservation de l'« entre-soi » (les Pinçon-Charlot sur Maisons-Laffitte, Le Vésinet et l'Ouest parisien, notamment *Dans les beaux quartiers*, 1989) ; le logement devient alors un enjeu de valorisation du territoire (A. Collet, *Rester bourgeois*).

Ces réflexions amenaient les candidat-es à débattre de la notion de mixité sociale à partir des travaux de J-C. Chamboredon et M. Lemaire (« Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 1970, 11-1. pp. 3-33) ou encore de M. Cartier et al. (*La France des petits-moyens*, 2008) ou A. Lambert (*Tous propriétaires !*, 2015) sur les tensions de voisinage liées à la mixité sociale. Les notions de ségrégations spatiale et sociale devaient être définies par les candidat-es, en remarquant notamment que la majorité des inégalités sociales et des mécanismes d'exclusion ou de pauvreté se traduisent dans un registre spatial, catégorisant les habitants par rapport à leur lieu d'habitation (banlieues, cités, etc.), en faisant notamment appel aux travaux d'E. Préteceille (par exemple « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines* (62), pp. 69-93, 2006).

Le nouveau rapport au lieu de logement et territoire occupé pouvait être explicité en mentionnant une **mobilité** croissante (créant des nouvelles inégalités pour les mobiles contraints et les immobiles) et un éclatement des sphères de vie des habitants. A ce propos les candidat·es pouvaient disserter sur la dissociation entre lieux de résidence et lieux de consommation, lieux de création de revenus et lieux de dépense, sur l'apparition de communes « dortoirs » dans les années 1960 ou encore sur la croissance démographique du « périurbain » (communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillé dans le pôle ou dans une commune sous l'attraction du pôle). Ces réflexions posent la question d'un changement de modèle urbain avec le développement d'espaces permettant d'accéder à des ressources résidentielles (propriété, pavillon, terrain) mais pas aux ressources économiques et sociales (emploi, services publics). En effet, la ségrégation spatiale renforce en retour les inégalités sociales en conditionnant fortement l'accès à des ressources diverses (choix d'école, possibilité d'avoir un emploi, usage de lieux de loisirs, etc.).

Enfin, l'ancrage territorial des rapports sociaux de classe nécessitait la notion de **capital d'autochtonie** (M. Bozon et J-C. Chamboredon, J-N. Retière, N. Renahy, ou pour des références plus récentes C. Vignal, B. Coquard), et même son application aux classes supérieures (S. Tissot « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards sociologiques* (40), pp. 99-109, 2010).

D'autres thèmes n'étaient pas directement introduits par les documents mais n'en étaient pas moins essentiels et attendus pour traiter le sujet. Parmi ceux-ci, le **mal-logement** était incontournable. Celui-ci devait alors être défini (absence de domicile personnel, vie à la rue, dans un habitat de fortune, dans un foyer ou un centre d'hébergement d'urgence, dans un logement insalubre, ou encore faire face à des situations de surpeuplement accentué), comptabilisé (4 millions d'individus mal-logés en France en 2020 selon la Fondation Abbé Pierre), relativisé (baisse globale du mal-logement depuis les années 2000 : la surface par personne a augmenté, la part des logements en situation de surpeuplement a diminué et les équipements sanitaires (eau courante, douche, etc.) se sont améliorés), et abordé *via* les politiques de lutte contre ce dernier : la loi SRU, allocations logement (en mentionnant le bémol de son incidence, notamment grâce aux travaux de G. Fack), la loi ALUR, les prêts à taux zéro. Les meilleur·es candidat·es pouvaient mentionner que l'expérience du sur- ou sous-peuplement apparaissait corrélée à la composition du ménage c'est-à-dire, au sens de l'Insee, au nombre de personnes qui vivent sous le même toit qu'ils soient, ou non, liées par des liens de parenté. Les situations où l'espace intérieur ne manque pas caractérisent ainsi davantage les familles (ménage composé d'un couple avec enfant·s) que les personnes seules (ménage d'une personne) ou les familles monoparentales (ménage composé d'un adulte avec enfant·s). Dans le même temps, les familles monoparentales apparaissent relativement plus épargnées par le surpeuplement parce qu'elles vivent plus souvent dans le secteur HLM qui offre des logements plus grands que le secteur locatif libre.

Enfin, une dimension incontournable du sujet était également la notion de **logement comme patrimoine**, appréhendable à partir des documents 1 et 2. Les candidat-es devaient analyser l'évolution du patrimoine des ménages et de la part de l'immobilier dans ce dernier : la part de l'immobilier par rapport au patrimoine mobilier (structure patrimoniale) est en baisse depuis les années 1980 (financiarisation de l'économie) mais la forte augmentation de la valeur nette du patrimoine des ménages s'explique par la hausse des prix de l'immobilier. Cela a pour conséquence première l'accroissement des inégalités entre propriétaires et non-propriétaires de leur logement.

Conseils méthodologiques et remarques sur les copies

L'épreuve de sciences sociales : rappels généraux

Le jury tient à rappeler aux candidat-es l'esprit de l'épreuve de dissertation. En effet, le jury rappelle qu'une bonne copie n'est pas tant une copie qui mobilise toutes les connaissances attendues qu'une copie bien construite, correctement argumentée, et sachant utiliser les documents avec pertinence. Il s'agit avant tout de répondre de façon argumentée à une problématique, construite à partir de l'énoncé du sujet. En cela, la dissertation se distingue d'un commentaire de documents, et il est recommandé de commencer à élaborer la problématique et le plan avant d'avoir étudié les documents en détail.

Cette année encore, de trop nombreuses copies construisent un devoir articulé uniquement autour du commentaire de documents, où parfois chaque sous-partie est successivement consacrée à l'analyse d'un document. Si le devoir obtenu n'est jamais complètement faux, il s'avère souvent faussement vrai et vraiment superficiel.

En outre, le jury rappelle que le dossier documentaire accompagne l'énoncé avant tout pour permettre d'appuyer l'argumentation, c'est-à-dire fournir des exemples chiffrés, attirer l'attention des candidat-es sur des éléments qui ne se trouvent pas au cœur du programme mais sont pertinents pour traiter la question, etc. Le but du dossier documentaire est autrement dit de tendre des perches aux candidat-es : le jury ne s'attend pas à ce que ces derniers recopient une partie du texte. Ainsi, si les citations courtes et bien choisies sont valorisables, la paraphrase complète est inutile. Aussi, pour mobiliser les documents à l'appui d'une démonstration, il convient de les citer précisément : extraire une citation pertinente, commenter un chiffre précis. Il s'agit ici de témoigner de ses compétences dans la lecture des textes et l'analyse des données qualitatives et quantitatives. Les documents doivent questionner le·la candidat-e, qui à son tour doit se demander pourquoi le jury les a choisis. Le plus souvent, le cœur des connaissances attendues n'est pas présenté dans les documents, puisqu'il est censé être maîtrisé ; cependant ils peuvent appeler ces connaissances de façon plus ou moins visible. La description des documents ci-dessus donne un aperçu des

connaissances – parfois très élémentaires mais pourtant souvent absentes – auxquelles le jury s’attendait en présentant un tel corpus. Enfin, un regard critique sur la construction des données et leurs limites peut être apprécié.

La présence d’un corpus rappelle qu’il ne s’agit pas non plus d’une récitation de cours : il est donc nécessaire de choisir avec soin les références utilisées et les allusions aux documents, celles-ci devant apporter une réponse au sujet. La multiplication de connaissances « plaquées » sans rapport avec la problématique derrière le sujet ou avec les documents a donc également été sanctionnée.

L’introduction

Comme les années précédentes, les bonnes copies se distinguent généralement par la qualité de leur introduction, leur réflexion sur les termes du sujet, l’énoncé clair de leur problématique et leur plan souvent pertinent. Le jury rappelle qu’il est par ailleurs inutile, voire contre-productif, de présenter les documents en introduction, d’une part parce que le jury a déjà connaissance du dossier documentaire, d’autre part parce que cette présentation ne sert dans l’immense majorité des cas qu’à rallonger péniblement une introduction trop pauvre, et rend cette pauvreté d’autant plus éclatante pour le jury.

L’accroche – Une bonne accroche est simple, percutante et directement en lien avec le sujet. Elle montre la capacité du·de la candidat·e à partir d’une situation concrète pour développer une analyse plus générale. Il peut s’agir d’une donnée chiffrée, d’un fait d’actualité précis (publication d’un rapport, manifestation, etc.), d’une loi ou d’une mesure de politique économique ou sociale, d’un événement historique, d’une référence économique ou sociologique précise, etc. Une accroche trop générale n’a aucun intérêt et contribue plus à montrer le manque de maîtrise du sujet qu’à retenir l’attention du jury. Par ailleurs, une accroche tirée d’un des documents du corpus est à bannir.

Cette année, le jury tient à féliciter les candidat·es pour la qualité et la diversité de leurs accroches, plus construites et pertinentes que les années passées. Les accroches par le confinement ont été nombreuses : dans ce cas, il était attendu que les candidat·es mettent en avant la question des inégalités entre les ménages ou des rapports de force entre les membres du ménage ; le contraire a été sinon sanctionné du moins dommageable.

Le jury rappelle qu’une accroche a pour but d’amener les problèmes soulevés par le sujet, et ne peut se limiter à une citation ou à un fait d’actualité évoqué de manière purement formelle sans contribuer à cerner le sujet. Les bonnes accroches étaient des accroches pluridisciplinaires, par exemple politiques (la loi SRU, la loi Loucheur de 1928 et la création des HBM, la loi Quillot de 1982 et le droit fondamental au logement), historiques (l’appel de l’Abbé Pierre en 1954, la France des propriétaires sous la III^e République), philosophiques ou littéraires (*Les choses* de Pérec, *Bel-Ami* de Maupassant), ou socio-économiques (crise des *subprimes*, R. Park et la ville comme laboratoire social, M. Mauss et le fait social total).

La définition des termes du sujet – Cette étape est indispensable pour pouvoir construire la problématique. Le jury invite les candidat-es à y consacrer plusieurs dizaines de minutes au brouillon. Y a-t-il plusieurs définitions ? Comment le terme est-il utilisé en économie et en sociologie ? Est-ce un concept ? Peut-on identifier des concepts dérivés ? Quelle est la dimension historique des termes ? Pourquoi l'intitulé est-il formulé ainsi ? Passer trop vite sur cette étape signifie bien souvent s'exposer au risque de calquer sur les termes du sujet ce qui est évident, et donc passer à côté de l'essentiel.

Ainsi, rares ont été les copies qui ont analysé correctement tous les termes de façon déjà problématisée. En particulier, le *ménage* a été très rarement défini au-delà de la définition de l'Insee et de quelques exemples de structures objectives (monoparentale, célibataire, etc.), alors que cette définition ne permettait pas de voir les rapports de force entre les membres du ménage – notamment dans le cadre spécifique du choix du logement, et non seulement des conséquences de ce choix (sur les inégalités femmes-hommes, par exemple) – ni de prendre en compte la diversité des liens possibles au sein des ménages (familles recomposées avec gardes alternées, colocations, etc.). Certaines copies ont fait comme si les échelles de l'individu et du ménage pouvaient être confondues (appliquant par exemple la maximisation d'utilité sous contrainte budgétaire à un ménage, comme si cela ne posait pas de problème). De ce point de vue, les références à l'économie de la famille (Gary Becker par exemple) étaient bienvenues. Rarissimes sont les copies qui ont posé la question des déterminants de la composition d'un ménage : pourquoi cohabite-t-on (dans un couple par exemple) ? pourquoi décohabite-t-on (de chez ses parents par exemple) ? En quoi ces processus sont-ils liés à l'état du marché du logement à l'achat et à la location ?

Le *logement* a souvent été le terme le mieux défini, tant dans sa dimension spatiale, symbolique, que dans la diversité de ses caractéristiques et modes d'occupation. Malgré cela, peu de copies ont évoqué le mal-logement ou des formes de logement autres que « appartement ou maison », « acheter ou louer », etc.

Enfin, la notion de *choix* a souvent été cantonnée à une opposition simpliste entre « choix rationnel » et « déterminisme » ; la grande majorité des copies a effectivement compris le poids particulier de la contrainte budgétaire et de la nécessité d'un arbitrage inter-temporel (même s'il n'a pas toujours été nommé) ainsi que la dimension symbolique et « socio-spatiale » du logement (côté déterminisme) mais se sont arrêtées à ce constat de premier ordre. Ces lacunes de définition ont conduit un grand nombre de copies à passer à côté du sujet et à traiter « le logement est-il un bien comme un autre pour les ménages ? » plutôt que le sujet posé.

Le jury rappelle qu'un moyen mnémotechnique simple pour ne pas passer à côté du sujet est de se demander si le sujet grammatical de l'intitulé est bien le sujet de la dissertation. Cette année, le sujet grammatical de l'intitulé était « les ménages » et non « le logement », les copies ayant traité le deuxième sujet ont donc systématiquement été notées en dessous de la moyenne.

La problématique – La problématique conclut la problématisation, qui découle de l'analyse des termes du sujet. Il ne s'agit pas de comprendre quelle est la *véritable question* qui se cache derrière

le sujet mais plutôt les observations et les arguments qui peuvent conduire à se poser cette question. Pour construire une problématique, il faut donc avoir préalablement identifié une tension. La réponse à la problématique ne peut pas être d'ordre purement factuel, elle doit prêter à discussion et annoncer un raisonnement argumenté.

Cette année, un intitulé du sujet sous forme de question n'a absolument pas conduit à une meilleure problématisation du sujet, bien au contraire. De manière générale, les candidat-es ne savent pas (ou mal) problématiser. Le jury ne compte plus les problématiques commençant par « quels enjeux » ou « dans quelle mesure » (« dans quelle mesure le choix est déterminé ? », « dans quelle mesure est-ce un choix véritable », etc.) qui ne fonctionnait pas du tout : la quantification d'aspects qualitatifs est impossible à objectiver, et il semble extrêmement compliqué de chercher à évaluer quelle est la part des critères symboliques et la part des critères économiques (est-ce 60/40 ? 50/50 ?). Le jury rappelle qu'une problématique simple mais bien suivie peut conduire à d'excellents développements. Par exemple, le jury a noté la problématique suivante : « Le choix du logement révèle-t-il ou construit-il l'espace social ? » ou encore « Le choix du logement est-il déterminé et déterminant ? ».

L'annonce de plan – Cette dernière étape de l'introduction est également indispensable. Ce n'est pas un simple exercice rhétorique : elle doit permettre au jury d'identifier immédiatement les principaux arguments. Pour cette raison, ces derniers doivent apparaître explicitement et être énoncés de manière claire. Il est par ailleurs essentiel de travailler la cohérence entre la problématique et le plan : les parties doivent apporter chacune une réponse partielle à la question choisie dans l'introduction. Le jury invite aussi les candidat-es à proscrire les annonces de plan se contentant de répéter la problématique, ainsi que les problématiques se contentant d'annoncer le plan. Un grand nombre de copies présente ce défaut, caractéristique d'une problématisation inaboutie.

Une annonce de plan correcte a été présentée comme suit : « I) Le logement est largement déterminé par des contraintes économiques, liées aux spécificités du marché du logement, II) Au-delà du capital économique, il dépend plus généralement du statut social et des normes sociales liées à l'appartenance de classe, III) Les choix en matière de logement renforcent les inégalités qui les façonnent ». Ce plan a cependant souvent été fragilisé par une opposition maladroite entre I et II plutôt qu'une perspective complémentaire. Dans ses variantes plus maladroites, ce plan est donc souvent devenu « I) Les choix en matière de logement sont des choix rationnels car économiquement contraints, II) Mais cette rationalité est limitée parce qu'interviennent des déterminants sociaux, III) Ces choix ne sont pas des choix parce qu'ils sont trop contraints par des déterminants économiques et sociaux ». Bon nombre de copies auraient gagné à distinguer clairement critères de choix et processus de choix. La situation socioéconomique des ménages a effectivement des effets sur les deux : les goûts et les contraintes varient selon la classe sociale, mais ce sont aussi la temporalité des choix, les cadres institutionnels dans lesquels les choix s'insèrent etc. qui varient selon la classe, le genre, etc.

La conclusion

La conclusion mérite une attention plus soutenue de la part des candidat·es. S'il est un truisme dont le·la candidat·e doit se convaincre, c'est que la conclusion est le dernier contact du correcteur avec sa copie. Trop brèves, offrant souvent seulement une synthèse, souvent timorées, les conclusions mériteraient d'être plus ambitieuses. Il s'agit de proposer une réponse claire et articulée à la question posée par le sujet, en montrant d'une part les différentes étapes de la construction de l'argumentation et d'autre part les limites du raisonnement ainsi que les questions ouvertes par le développement. Une simple reprise de l'annonce de plan est ainsi à proscrire.

Par ailleurs, les ouvertures sont bienvenues, si elles ne constituent pas un moyen pour les candidat·es d'énoncer tout ce qu'ils·elles n'ont pas eu le temps de développer dans leur copie.

Remarques sur la forme

Beaucoup de concepts sont utilisés sans aucun effort de définition, comme s'il s'agissait juste de faire démonstration d'un vocabulaire savant : capital culturel, distinction, reproduction, capital d'autochtonie, marché de concurrence pure et parfaite, *homo oeconomicus*, rationalité limitée, sélection adverse, intersectionnalité. Ainsi, le concept d'intersectionnalité est revenu dans plusieurs copies sous la forme d'un usage abusif, pour désigner tout simplement l'influence de facteurs multiples. Ces concepts ne doivent pas être utilisés de façon allusive, mais parce qu'ils font progresser une démonstration, ce qui nécessite généralement d'en rappeler, si ce n'est une définition *stricto sensu*, les enjeux et les apports. Plusieurs notions, particulièrement importantes pour le sujet, ont été ainsi utilisées sans être définies ou référencées : discrimination, ghetto, entre-soi, ségrégation, ce qui était fortement problématique.

Parmi les inexactitudes téméraires que le jury souhaiterait ne plus retrouver dans les copies notons que l'Enquête Emploi *n'est pas* « menée par l'INSEE à l'aide de faux CV ». En outre, sur le plan théorique de nombreux concepts économiques fondamentaux sont souvent mal maîtrisés. En plus des habituelles approximations sur la rationalité, remarquons que certaines copies confondent systématiquement « élasticité prix » qui traduit une variation de prix et « élasticité revenu » d'une variable qui découle elle d'une variation du revenu. De même beaucoup de copies confondent « l'effet de substitution » qui comme « l'effet de revenu » découle d'une variation de prix relatifs et la substitution entre différents postes de dépense associée à une variation du revenu. La notion de marché « parfait » n'implique pas que tous les agents y prenant part aient « les mêmes moyens ». Par ailleurs, notons que la microéconomie n'est pas « mise en échec par l'indivisibilité des biens ».

Le jury tient à rappeler qu'une mauvaise orthographe des auteurs cités discrédite bien souvent la copie. Ainsi, Friedman (et non Friedmann), Halbwachs (et non Halbawc), Jean-Claude Kaufmann (et non Kaufman, Kauffman ou Kauffmann) ou encore Pinçon-Charlot (et non Pinsson) ont été écorchés de trop nombreuses fois. Le jury rappelle que, dans *Freakonomics*, Gary Becker n'explique rien du tout... Il est aussi parfois curieux de lire des candidat·es prenant la peine de donner un prénom incorrect aux auteurs (comme par exemple confondre Gaël Giraud et Colin Giraud sur la gaytrification) ou leur assigne le mauvais ouvrage (*Faire sa vie dans les campagnes en déclin* est de Benoît Coquard, non de Daniel Cohen). En général, le jury note une grande imprécision quant aux références mobilisées, et apprécie la mobilisation de références bien situées dans le temps, variées selon leur période de production, la méthodologie mobilisée et le genre de leurs auteur·ices (le jury regrette cependant que certaines copies continuent à mobiliser un univers bibliographique qui semble figé au XXe siècle, parfois exclusivement masculin). Il est enfin fatigant pour le jury de lire régulièrement « pour les néoclassiques » sans plus de précision ni sur leur identité ni sur leur pensée, comme par exemple « acheter un bien parce qu'il nous « plaît » plutôt que par calcul rationnel contredit les néoclassiques », ce qui relève d'ailleurs d'une énorme incompréhension de ce qu'est l'utilitarisme ou la rationalité chez « les néoclassiques ».

Le jury rappelle que les graphiques, s'ils sont bienvenus, doivent apporter une valeur ajoutée à l'argumentation ; par exemple, un graphique avec des courbes d'iso-utilité pour illustrer le choix sous contrainte budgétaire n'était pas utile, d'autant plus lorsqu'il était représenté dans un espace prix/quantités révélant la confusion de certain·es candidat·es entre courbe de demande et courbe d'utilité. Ils doivent également absolument être maîtrisés : les graphiques illustrant le cycle de vie de Modigliani ont bien souvent été faux (en dessinant une courbe de consommation plutôt qu'une courbe de patrimoine), de même que les graphiques illustrant une subvention qui ont souvent été confondus avec un équilibre avec taxe.

Plusieurs copies confondent « homogamie » (mise à toutes les sauces) et homogénéité ou – peut-être – homologie. L'usage de l'expression « classes inférieures » revient trop souvent encore dans les copies et est à bannir, de même que l'éternel « pallier à ». On retrouve aussi parfois l'expression « classe économique » qui n'a aucun sens. Enfin, on ne peut pas non plus écrire « les parents de classes supérieures sont beaucoup plus préoccupés par l'avenir de leurs enfants » ! Trop de copies présentent les traces d'un misérabilisme voire d'un mépris de classe qui ne sont pas acceptables, en particulier de la part de quelqu'un·e qui prétend faire des sciences sociales.

Le jury félicite néanmoins les candidat·es pour l'effort qu'ils produisent à fournir des copies bien écrites, tant en termes d'orthographe et de syntaxe que de graphie.